



**Rapport sur le Monitoring des Violations des Droits de l'Homme au Burundi :**

**« Répression dans l'impunité. »**

**Période du mois d'Août 2018.**

**Plan du présent rapport.**

- **INTRODUCTION.**
- **ASSASSINATS.**
- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES.**
- **SITUATION CARCERALE.**
- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE :**
  - **TORTURE.**
  - **COUPS ET BLESSEURES VOLONTAIRES.**
- **AUTRES VIOLATIONS.**
- **CONCLUSION.**
- **RECOMMANDATIONS.**

- **INTRODUCTION.**

La crise burundaise déclenchée en avril 2015 continue à parler d'elle - même et le peuple burundais qui aspire à un état de droit en paie le prix plus de trois ans durant.

En effet, la décision prise en avril 2015 par Pierre NKURUNZIZA de se maintenir au pouvoir au-delà de ses deux (2) mandats constitutionnels et en violation de l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, a plongé tout le pays dans un cycle infernal de violence. Depuis, de nombreux cas de violations de droit de l'homme ont été commises et continuent d'être perpétrés par un régime qui ne se soucie guère des malheurs de sa population. L'impunité est devenue un mode de gouvernance ce qui semble mettre à l'abri ceux qui commettent ces violations, mais ceux qui pensent ainsi ne doivent pas plutôt dormir sur leurs deux oreilles du fait que les instances judiciaires internationales comme la Cour Pénale Internationale se penche déjà sur le cas du Burundi et a déjà commencé de faire des enquêtes sur des crimes et violation des droits de l'homme qui se commettent depuis avril 2015 au Burundi. Le récent referendum du 17 mai 2018 sur l'amendement de la Constitution est venu aggraver la souffrance dans laquelle vivent les burundais. De nombreux cas des violations des droits de l'homme<sup>1</sup> (arrestations arbitraires, enlèvements, assassinats) liées à ce referendum ont été commis à l'endroit des opposants, ces crimes se sont accentués au fur et à mesure que l'échéance approchait et continuent à se commettre même après l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution tant chantée.

ACAT s'est engagée à contribuer à la dénonciation de ces violations graves des droits de l'homme et à chercher au recouvrement des droits des victimes ou des familles des victimes en exerçant leur droit à porter plainte et à un procès équitable.

Ainsi, pour la période couverte par le présent rapport, **dix-sept( 17 )** cas d'assassinats et de disparitions forcées, **soixante-dix-sept(77)**cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales, ainsi que **vingt et un (21)**cas d'atteinte à l'intégrité physique dont **treize(13)** cas de torture, ont pu être répertoriés.

#### **I. CAS D'ASSASSINATS.**

Les cas d'assassinats et des disparitions forcées sont de plus en plus récurrents au Burundi et se sont accrus surtout pendant la campagne et au-delà même du referendum sur l'amendement de la Constitution. Les victimes sont pour la plupart accusées d'avoir fait campagne ou d'avoir voté en faveur du **non** au referendum.

Malheureusement, dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont encore retrouvés dans différents endroits du pays comme : les rivières, les buissons ou dans des lieux non éloignés des habitations.

---

En plus, les cadavres trouvés sont vite enterrés par l'administration sans avoir été identifiés. Mais dans tout cela, s'il y avait une volonté de poursuivre les présumés auteurs, toutes les démarches seraient prises pour y arriver.

Ainsi, pour ce mois d'août 2018, l'Acat-Burundi a pu répertorier dix-sept(17) cas d'assassinats et de disparitions forcées.

1. En date du 01 août 2018, à BUSIMBA, dans la zone GATETE, commune et province de RUMONGE, un corps sans vie a été découvert au bord du Lac Tanganyika par des pêcheurs. Le cadavre n'a pas été identifié. Il était déjà dans un état de décomposition.
2. En date du 01 août 2018 vers 5h45 du matin, Bosco KWIZERA, un vendeur de charbon résidant dans la commune NYABIRABA est mort poignardé près de chez lui par des personnes non identifiées.
3. En date du 3 août 2018, Étienne MUVANDIMWE, âgé de(20) vingt ans, résidant dans le site des déplacés de guerre de 1993 en commune GASHOHO de la province MUYINGA, a été enlevé par des personnes à bord d'un véhicule qui appartiendrait au SNR (Service National de Renseignement) C'était en pleine journée. Il est pour le moment introuvable. Ses proches ont fait le tour des cachots à sa recherche, en vain. La victime est membre des jeunes du Parti au pouvoir, mais il est soupçonné de communiquer avec les exilés assimilés aux ennemis du Burundi.
4. En date du 05 août 2018, vers 22 heures, sur la route BUJUMBURA-CIBITOKÉ (RN5) entre la transversale 5 et 6 de la commune de GIHANGA, province de BUBANZA, un véhicule de type Pick- up est tombé dans une embuscade tendue par un groupe armé. Selon des sources militaires, le véhicule venait de la province de CIBITOKÉ quand il a reçu beaucoup de tirs. Trois militaires se trouvant à bord sont morts sur le coup et cinq (5) autres ont été grièvement blessés. Ce groupe armé s'est retiré vers la réserve naturelle de la RUKOKO, selon une source locale. L'attaque a créé une forme de peur- panique au sein de la population environnante.
5. En date du 06 août 2018, un corps sans vie de NTAKARUTIMANA Janvière, âgée de 40 ans a été découvert dans une bananeraie, sur la colline de CAMUMANDU, commune de RUTEGAMA, province de MURAMVYA. Selon l'administration, la femme aurait été égorgée par des malfaiteurs non encore identifiés. La même

source fait savoir qu'elle a été violée avant d'être tuée et que les mobiles du meurtre ne sont pas encore connus.

6. En date du 08 août 2018, un corps sans vie et non identifié du fait de son état de décomposition avancée, flottant sur le lac Tanganyika, a été découvert par des pêcheurs à BUSAMBI, zone de GATETE de la commune et province de RUMONGE.
7. En date du 10 août 2018, le corps sans vie d'un sexagénaire non identifié a été découvert dans les eaux de la rivière NDURUMU, aux environs de la colline de NYAMABEGA commune de BUHIGA de la province de KARUZI. Les présumés auteurs ainsi que les mobiles de cet assassinat ne sont pas connus.
8. En date du 12 août 2018, à 15 heures, sur la colline RUBINDI, commune NYANZA-LAC, province de MAKAMBA, un corps sans vie de NDAYIZEYE Leonidas, un enseignant au Lycée communal de KIBAGO se trouvant à BUKEYE, a été découvert dans un égout d'eau. Le cadavre de la victime portait des traces de brûlure. Les informations en provenance de NYANZA-LAC, indiquent que la victime aurait été assassinée par coups de couteau avant d'être brûlée à l'aide du pétrole. La même source révèle aussi que NDAYIZEYE Leonidas aurait été tué suite aux litiges fonciers qu'il avait avec certains membres de sa famille. Sa famille réclame des enquêtes pour que les auteurs de ce crime soient punis.
9. En date du 19 août 2018, un corps sans vie d'un travailleur de l'Office Burundais des Recettes(OBR) a été découvert à MUSENYI, commune MPANDA, province BUBANZA. Les présumés auteurs ainsi que les mobiles de cet assassinat ne sont pas encore connus.
10. En date du 20 août 2018, un corps sans vie d'une jeune fille de 15 ans a été retrouvé dans un champ de manioc sur la colline KANABUBU, commune et province de BUBANZA. Les sources sur place, la victime aurait été violée avant d'être égorgée. Les auteurs du crime n'ont pas encore été identifiés. La famille de la défunte et les défenseurs des droits de l'enfant réclament des enquêtes dans l'immédiat pour identifier les criminels.
11. En date du 20 août 2018, à 21 heures, sur la colline de MUNYIKA II, commune RUGOMBO, province CIBITOKÉ, un certain NIYONKURU Christophe, âgé de 34 ans a été tué. La victime a été attaquée par un groupe d'hommes armés de machettes. Ses agresseurs l'ont poignardée. Sa famille et ses voisins demandent des enquêtes pour que les auteurs de ce crime soient punis. Trois personnes suspectées, ont été arrêtées pour enquêtes.

12. En date du 20 août 2018, un corps sans vie d'un homme connu sous le nom de BIGIRIMANA Gilbert, un gardien de vaches, âgé de 18 ans, originaire de la colline et commune de MBUYE de la province de MURAMVYA, résidant sur la colline de MWIMBIRO, zone MUYANGE, commune NYANZA -LAC, province MAKAMBA, a été découvert, pendu à l'intérieur d'une maison. Le corps présentait des blessures et des coups au niveau de la tête. Quatre gardiens de vaches ont été interpellés.
13. EMERUSENGE Emery est introuvable depuis le 23 août 2018, à 9h. Ce jeune homme âgé de 30 ans, natif de la colline MUYOMBWE II, de la Zone BUTARE, commune BUKEMBA, province de RUTANA, résidait sur l'Avenue RUSAMA, de la zone KININDO, commune MUHA, en Mairie de Bujumbura. Il a quitté son domicile en disant qu'il était allé au centre-ville de BUJUMBURA pour rencontrer quelqu'un qui venait de lui téléphoner. Sa famille ne l'a plus revu depuis, elle a cherché partout mais en vain.
14. En date du 24 août 2018, dans le quartier KIBOGOYE, du centre urbain de MUYINGA, un corps sans vie, d'un certain Mohamed, originaire de KIRYAMA à la périphérie de la ville de MUYINGA, a été découverte dans une rue du quartier KIBOGOYE. Selon les habitants de ce quartier, la victime aurait été attaquée par des inconnus qui l'ont abandonné sur le lieu. La dépouille présentait des blessures faisant signes d'étranglement.
15. En date du 31 août 2018, vers 23 heures, sur la colline de KAGOMA, commune NYAMURENZA, province de NGOZI, un homme connu sous le nom de RWAZANYINGATA André, âgé de 52 ans a succombé à ses blessures après l'explosion d'une grenade lancée par des inconnus. Son épouse, KAMPAYANO Immaculé a été gravement blessée. Elle est en train d'être soignée dans l'un des hôpitaux de Ngozi. L'engin a été lancé par des inconnus au travers d'une fenêtre de la chambre à couché des victimes. Deux suspects ont été arrêtés pour questions d'enquêtes.

## **II. CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES.**

Comme il est de routine, plusieurs cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été opérés au cours de ce mois d'août 2018. En effet, depuis le début du processus référendaire, il s'observe, une chasse à l'homme contre les opposants à ce changement de la loi fondamentale qui s'est accentuée dans tout le pays. Cette chasse est conduite par des miliciens IMBONERAKURE soutenus par les administratifs en vue de traquer les opposants ou supposés opposants au gouvernement actuel. Ainsi pour cette période

couverte par ce rapport, **soixante-dix-sept(77)** cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales ont été répertoriés.

En voici les quelques cas illustratifs :

1. En date du 01 août 2018, dans la commune de KIBAGO, province de MAKAMBA, NDIKURIYO Emmanuel, un démobilisé ex - FAB (Armée Burundaise avant l'intégration des mouvements armés) a été arrêté par la police. Des sources locales ont indiqué qu'une paire de bottines a été saisie chez lui.
2. En date du 08 août 2018, sur la colline RUHORORO, commune de MABAYI, province de CIBITOKÉ, frontalière avec le Rwanda, deux (2) hommes ont été appréhendés par des IMBONERAKURE (jeunesse affiliée du parti CNDD-FDD) et ont été embarqués à bord d'un pick-up du commissaire provincial vers une destination non communiquée. Des IMBONERAKURE affirment que ces deux (2) personnes avaient l'intention de franchir la frontière vers le Rwanda pour une formation militaire. Un chef collinaire dénonce plutôt une arrestation arbitraire. Des habitants de la localité condamnent énergétiquement le comportement des IMBONERAKURE qui n'hésitent pas à se substituer aux forces de l'ordre.
3. En date du 08 août 2018, Goreth NDIKUMANA, militante du FNL fidèle à Agathon RWASA a été arrêtée par la police. Les faits se sont déroulés au chef-lieu de la commune de NYABITSINDA de la province RUYIGI. Selon Barthelemy NZIRUBUSA, président du FNL pro RWASA, elle est soupçonnée de ne pas payer les 2 000 FBu de contribution aux élections de 2020. M. NZIRUBUSA déplore que pendant la nuit, les cinq enfants de la victime subissent des intimidations de la part des IMBONERAKURE (jeunesse affiliée au CNDD-FDD). Il demande la cessation de ces actes et la libération immédiate de la femme.
4. En date du 9 août 2018, au chef-lieu de la commune de GIHANGA, province de BUBANZA, quatre personnes d'une même famille dont une mère et sa fille de la 5<sup>ème</sup> année primaire ont été arrêtées et conduits au cachot de la police de GIHANGA. Le père de famille et son fils ont été vite conduits au cachot du SNR (Service National de Renseignements) à Bujumbura après avoir été torturés. Les informations en provenance de la police indiquent que ces personnes ont été interpellées après une fouille perquisition que la police a opérée chez elles la veille. La police locale indique qu'elles sont accusées d'empêcher la fouille perquisition qui se faisait dans cette localité alors que cette famille était suspectée de possession d'armes à feu. Cette famille parle de montage et assure qu'elle n'a commis aucun crime. Elle demande d'être libérée.

5. En date du 09 août 2018, Jean-Pierre NDAYAMBAJE, militant de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI a été appréhendé au chef-lieu de la commune de GIHANGA, province BUBANZA par des IMBONERAKURE (jeunesse affiliée au parti CNDD-FDD). Un responsable des services des renseignements l'a par la suite embarqué vers une destination inconnue.
6. En date du 13 août 2018, dans la province de BURURI, un magistrat du Tribunal de Grande Instance de BURURI, connu sous le nom de NDIKUMASABO Claver est mis en détention à la prison de Bururi après une bagarre avec un représentant des IMBONERAKURE dans la province de BURURI et en même temps Directeur de l'école paramédicale de BURURI.
7. En date du 16 août 2018, dans la province de GITEGA, sept(7) jeunes hommes, tous originaires de la commune de BUTAGANZWA de la province de RUYIGI ont été interpellés par le SNR (Service National de Renseignements) en collaboration avec le commissaire provincial de GITEGA alors qu'ils cherchaient des documents de voyage CEPGL (communauté Economique des Pays des Grands Lacs) utilisés dans la région des grands Lacs. Ils ont été surpris au guichet unique de la PAFE (Police de l'Air, des Frontières et des Etrangers). Les mobiles de leur arrestation et la destination de leur voyage ne sont pas encore connus. Ils sont détenus au commissariat de la police de GITEGA.
8. En date du 17 août 2018, dans la commune MABANDA province de MAKAMBA, seize(16) chrétiens de la coalition des églises pour la moisson ont été interpellés dans un hôtel se trouvant au chef- lieu de la commune de MABANDA. Ils sont constitués de 8 femmes et filles et 8 hommes de différentes églises chrétiennes. Des sources locales indiquent que ces chrétiens venaient d'y passer plus d'une semaine pour une mission d'évangélisation et qu'une lettre annonçant leur mission avait été adressée aux instances habilitées.
9. En date du 17 août 2018, dans la province de MAKAMBA, plus d'une vingtaine de jeunes, membres de différents partis politiques ont été arrêtés sur ordre du gouverneur de province, NIYUKURI Gad alors qu'ils participaient à une formation de l'ONG BLTP (Burundi Leadership Training Program) en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur sur le Leadership en politique pour l'avenir du Burundi. Deux consultants formateurs de l'ONG ont été aussi appréhendés. Ils sont accusés de tenir une réunion illégale. Ces consultants affirment avoir un ordre de mission signé par le Ministère de l'Intérieur. Ils sont retenus au cachot du parquet de MAKAMBA.
10. En date du 21 août 2018, dans la zone de BIBARA, commune de MUTUMBA, province de KARUZI, un membre du FNL fidèle à Agathon RWASA, NDIKUMASABO Eric a été

arrêté après une fouille menée par la police à son domicile. Rien n'a été trouvé et la police est partie. Après quelques minutes, les policiers sont revenus, disant que le commissaire communal vient d'ordonner son arrestation. NDIKUMASABO Eric a été conduit au cachot de la police à MUTUMBA avec ses 3 enfants dont le moins âgé a 4 ans, et le plus âgé a 12 ans. Ils sont détenus avec leur père. Selon le président provincial du FNL à KARUZI, leur militant, NDIKUMASABO Eric, a fait objet d'une arrestation, il Ya quelque mois à MWAKIRO. Il a été transféré à la prison centrale de MUYINGA, puis relâché par le parquet parce qu'il était injustement emprisonné. Le commissaire communal de la police à MUTUMBA s'est opposé à la mesure du Parquet. NDIKUMASABO est à la tête de la liste des mobilisateurs politiques du FNL. Il aurait été accusé d'enseigner le NON au dernier referendum constitutionnel car ces mobilisateurs du FNL ont réussi à prouver que le FNL a une force dans la commune de MUTUMBA, ce qui est une honte pour certains ténors du parti CNDD-FDD natifs de cette commune de MUTUMBA.

11. En date du 23 août 2018, dans le quartier de MAKAMBA II, de la province de MAKAMBA, dix(10) militants du parti UPD- ZIGAMIBANGA ont été interpellés. Les arrestations se sont déroulées en présence du chef du SNR (Service National de Renseignement) à MAKAMBA et d'IMBONERAKURE (jeunes affiliés au parti CNDD-FDD). Les militants se trouvaient au domicile du représentant provincial du parti. Six parmi eux dont deux mamans ont été transférés vendredi matin dans les cachots du SNR à Bujumbura.
12. En date du 23 août 2018, Gabriel NDIKUMANA, NSANZURWIMO, Jean Paul MPANZWENAYO et Phanuel NDAYONGEJE, tous membres d'AMIZERO Y'ABARUNDI sont arrêtés et accusés de collecter des vivres pour des rebelles qui se trouvent en République démocratique du Congo. Ils sont incarcérés dans le cachot de la commune BUKINANYANA en province de CIBITOKÉ. Les informations en provenance du parti FNL, parlent de fausses accusations que c'est plutôt un montage orchestré par IMBONERAKURE du fait que ces militants emprisonnés avaient refusé d'adhérer au parti au pouvoir CNDD-FDD.
13. En date du 28 août 2018, un homme connu sous le prénom d'ASMAN a été arrêté par la police et détenu au cachot de cette dernière à KAMARAMAGAMBO en commune BUTIHINDA de la Province MUYINGA. Il est accusé d'avoir franchi la frontière sans autorisation. Ce que conteste sa famille disant qu'il serait détenu pour des raisons politiques à cause de son appartenance à l'opposition, car, étant militant de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI .La famille de la victime réclame sa libération
14. En date du 30 août 2018, huit (8) militants de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI, résidants sur la colline de GICU, commune de NYAMURENZA, province de NGOZI, ont

été arrêtés par la police. Ils sont détenus au cachot de cette même de la commune. Ils auraient été interpellés sur injonction de l'administrateur de la communal. Un député de la coalition AMIZERO Y 'ABARUNDI révèle qu'il y'aurait des mandats d'arrêts émis contre plusieurs de leurs membres et qu'il ignore les motifs de ces interpellations.

### III. SITUATION CARCERALE.

En plus des violations ci-avant relatives à l'arrestation et à la détention illégales, ACAT - BURUNDI a pu documenter au cours de ce mois de la situation des détenus dans les maisons d'arrêts et a constaté que les détenus en général vivent dans des conditions pitoyables et pire encore, un traitement spécial est réservé aux détenus poursuivis pour des infractions à caractère politiques.

Cette catégorie de détenus subits des traitements inhumains et dégradants par leurs paires imbonerakure sous l'œil complice de l'administration pénitentiaire. Les cas ci-après illustrent cette situation :

- En date du 04.8.2018, Lieutenant AKIMANA Alphonse détenu à la Prison centrale de Mpimba a été arrêté et conduit dans l'isolement par ses paires détenus de la ligue des jeunes imbonerakure. Il a été accusé à tort de préparer une attaque qui viserait la libération des détenus gardé injustement dans la chambre de correction.
- En date du 10 aout 2018, un certain MINANI Pontien détenu à la Prison de MPIMBA, a été arrêté et conduit dans un endroit communément appelé kw'isoko (marché). Il est accusé de rendre des services les prisonniers qui sont reconnus comme étant contre le troisième mandat du Président Pierre NKURUNZIZA.
- En date du 11 aout 2018, dans la prison centrale de MPIMBA, NKURUNZIZA Pierre Claver alias Kadigiri a été tabassé et conduit dans l'isolement par un imbonerakure et membre de ce que l'on a appelé ordre de bataille du nom de SABUSHIMIKE Cyriaque alias SAFISHA, connu dans les mauvais traitements des prisonniers politiques. La victime est accusée de donner des informations au CICR car elle facilite les activités du CICR en jouant le rôle d'interprète.
- En date du 15 aout.2018, un certain KAREMERA Alphonse détenu dans la prison de RUMONGE, bloc 2, chambre 9 a été tabassé par trois personnes à savoir NDAYISABA Jean Bosco alias Combe (représentant des prisonniers), SIBOMANA Gaston (chef du comité de sécurité) et NKURUNZIZA Innocent (responsable de la

cuisine) toutes membres de la ligue des jeunes imbonerakure et conduit dans l'isolement dans la chambre de correction. Il est accusé d'organiser les autres prisonniers pour résister contre les agissements de ces personnes ci avant citées.

- En date du 25 aout 2018, NIYOMUKIZA Claver et HASABUMUTIMA Dismas ont été arrêtés et conduits dans l'isolement par ses paires prisonniers de la milice imbonerakure pour avoir refusé de saluer un membre du comité de sécurité.

A côté de ces cas de traitements inhumains et dégradants, cette catégorie de prisonniers n'est pas autorisée à se faire soigner à l'extérieur de la prison ;

Au cours de ce mois d'aout, ACAT BURUNDI a répertorié les cas du Général NIMENYA, détenu dans la prison de Gitega, NSHIMIRIMANA Idid, détenu dans la prison de MPIMBA. Ces cas s'ajoutent à une longue liste à savoir SINZINKAYO Protais, NDIHOKUBWAYO Thierry, NDIKUMANA Fidel, NIYONKURU Roger, colonel KADENDE Germain RUKUKI cités dans nos précédents rapports.

A part les mauvais traitements dont sont victimes les détenus, il s'observe toujours dans les établissements pénitentiaires une surpopulation carcérale ce qui rendent les conditions de détention très déplorables. L'autre constat est que le nombre de prévenus est largement supérieur au nombre de condamnés ce qui prouve à suffisance l'absence de diligence dans le traitement des dossiers pénaux de la part de l'appareil judiciaire burundais. Le tableau ci – dessous illustre les données ci – avant fournies :

<b>Maison d'arrêt</b>	<b>Capacité d'accueil</b>	<b>Nombre total de prisonniers</b>	<b>Nombre de Prévenus</b>	<b>Nombre de condamnés</b>	<b>Pourcentage</b>
<b>MURAMVYA</b>	<b>100</b>	<b>781</b>	<b>444</b>	<b>337</b>	<b>781%</b>
<b>MPIMBA</b>	<b>800</b>	<b>3605</b>	<b>1927</b>	<b>1678</b>	<b>450.625%</b>
<b>RUMONGE</b>	<b>800</b>	<b>1200</b>	<b>328</b>	<b>806</b>	<b>150%</b>
<b>Gitega</b>	<b>400</b>	<b>1135</b>	<b>627</b>	<b>508</b>	<b>283.75%</b>

#### IV. CAS D'ATTEINTE S A L'INTEGRITE PHYSIQUE.

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme sont aussi mentionnés dans ce rapport.

En effet, les IMBONERAKURE, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies, font la pluie et le beau temps à travers tout le pays où ils se sont arrogés le droit de malmenier la population surtout celle appartenant aux partis politiques de l'opposition en se livrant aux actes de tortures sans qu'ils ne soient inquiétés. Ainsi vingt et un **(21)** Cas d'atteintes à l'intégrité physique dont **treize(13)** torturés, ont été recensés durant ce mois d'août 2018.

##### ▪ TORTURE.

1. En date du 02 août 2018, des IMBONERAKURE ont tabassés HABAYO clément, un citoyen résidant en commune BURAMBI de la province BURURI ce citoyen est victime de son refus d'acheter de la bière à ces IMBONERAKURE dans un bistrot de près de chez lui, pour le moment, il se trouve dans un état critique
2. En date du 03 août 2018, sur la colline BIBARA, commune de MUTUMBA, province de KARUZI, trois membres du FNL pro- RWASA Agathon qui sont BUJANA Frédéric, SINGIRANKABO Désiré et NCUREBUGUFI Denis ont été battus par des IMBONERAKURE (jeunesse affiliée au parti CNDD-FDD) au moment où ils rentraient chez eux. L'un d'eux était dans un état critique et il avait été admis aux urgences. Le président du FNL pour la province de KARUZI indique qu'ils ont été violentés pour avoir défendu le non lors du référendum constitutionnel. Il dénonce par ailleurs l'impunité concernant les agissements des IMBONERAKURE.
3. En date du 05 août 2018, SINDUHIRUBUSA Claver, un cultivateur âgé de 46 ans, a été battu violemment et humilié par un percepteur communal en présence d'IMBONERAKURE (jeunesse affiliée du parti CNDD-FDD) et il a été conduit au cachot de la police. Cela s'est passé sur le marché de KIBIMBA, de la commune MISHIHA, province CANKUZO. La victime présente des blessures. Ses agresseurs n'ont pas été inquiétés.
4. En date du 08 août 2018, Un militant de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI a été tabassé par des IMBONERAKURE (jeunesse affiliée au CNDD-FDD). L'agression a eu lieu au niveau de la transversale VI, commune de RUGOMBO de la province CIBITOKÉ. Selon des sources policières, la victime a été retrouvée dans un état critique. Le chef de zone est intervenu pour qu'elle soit évacuée vers un hôpital. Ses agresseurs n'ont pas été inquiétés

5. En date du 11 août 2018, trois(3) militants Pro-RWASA, ont été battus par des IMBONERAKURE, Frédéric BUJANA, Désiré SINGIRANKABO et Denis NCUREBUGUFI. Les faits se sont produits sur la colline de BIBARA commune de MUTUMBA de la province KARUZI. L'un d'eux se trouve dans un état critique. Il a été admis aux urgences. Selon Nathan BARAMPAMA, le président du FNL en province de KARUZI, les trois militants rentraient chez eux au moment où ils se sont retrouvés face aux agresseurs. M. BARAMPAMA indique qu'ils ont été violentés pour avoir défendu le « **non** » lors du référendum constitutionnel. Il dénonce par ailleurs l'impunité concernant les agissements des IMBONERAKURE, « responsables de plusieurs bavures ».
  
6. En date du 27 août 2018, trois(3) journalistes de la Radio Culture en reportage, connus sous les noms de : Alain majesté BARENGA, Alain NIYOMUCAMANZA et Bella Gloria AKIMANA, ont été séquestrés et battus par des policiers au quartier 10 de la zone de NGAGARA (Nord de la mairie de Bujumbura). Leur reportage était centré sur un litige foncier existant entre la population et l'administration. Les policiers qui étaient sur place les ont frappés ainsi que leur chauffeur, leur ont empêché de faire le reportage et ont endommagé leur véhicule. Alain majesté BARENGA a dû être hospitalisé momentanément suite aux coups qu'il a reçus au niveau du dos. Ils ont été aidés par la population pour se soustraire de leurs agresseurs.
  
7. En date du 31 août 2018, Maitre NDAMUKUNDA Augustin a été tabassé par les IMBONERAKURE en zone KIYANGE, commune KIBAGO, province MAKAMBA au moment où cet avocat se rendait dans cette zone en compagnie de son client, pour faire un constat d'une propriété qui était en conflit entre son client et le chef de la colline KIYANGE, ce chef de colline a appelé par téléphone ces IMBONERAKURE et leur a donné l'ordre de tabasser cet avocat. Il a été secouru par les policiers qui escortaient les agents de la COOPEC-MAKAMBA qui se rendaient dans cette zone.

▪ **COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES.**

1. En date du 18 août 2018, Léonce NGABO et Ernest KENGUZA, deux(2) militants du CNDD-FDD résidant sur la colline NYAKAZI en commune de KIBAGO de la province MAKAMBA ont été attaqués à la grenade près de leurs domiciles au moment où ils rentraient. Ils sont blessés et pour le moment ils reçoivent des soins. Les auteurs de cette attaque ne sont pas identifiés.
  
2. En date du 26 août 2018, à 22 heures, un travailleur de la Croix Rouge- Burundi, connu sous le nom de MUGISHA Eric, résidant au quartier III à JABE , zone BWIZA commune MUKAZA, en Mairie de Bujumbura a été blessé par balles par des agents de transmission de Désiré UWAMAHORO ,un Officier de la police connu pour ses

actes de tortures , d'enlèvements et de disparitions forcées des jeunes qui ont manifestés contre le troisième mandat illégal de NKURUNZIZA. MUGISHA Eric avait passé la soirée avec ses amis dans un bar communément appelé chez NTIBA. Vers 22 heures, un de ses amis qui ne s'entendait pas avec lui dans leur conversation, sortait de ce bar. Il revenait avec ces policiers pour faire ce qu'ils appellent dans leur jargon « corriger » MUGISHA Eric. Arrivés dans ce bar, ces policiers ont ordonné MUGISHA Eric de monter tout de suite dans leur pic up, mais MUGISHA Eric ne sachant pas le motif de son embarquement et de peur de subir le sort que d'autres jeunes embarqués de la sorte ont subi, a refusé d'obtempérer, c'est ainsi qu'un de ces policiers a ordonné d'ouvrir le feu sur Eric, malgré cette blessure, Eric a été conduit directement au cachot de la police spéciale de recherche( PSR) .

## **V. AUTRES VIOLATIONS.**

### **Cas d'intimidation des membres de l'opposition.**

La fête de la commune qui a eu lieu en date du le 4.8.2018 s'est transformée en une séance de menace et d'intimidation des membres de l'opposition en commune MAKAMBA. Après les festivités qui se sont déroulées sur le stade de MAKAMBA, les invités se sont rendus dans une salle pour boire et manger des produits locaux. Au cours de cette activité, le président du CNDD-FDD en commune MAKAMBA a pris la parole et a souligné que les membres de l'opposition ont intérêt à ne pas entraver le fonctionnement des institutions, à se taire et à se contenter de peu de postes qu'ils ont eu sinon ils risquent de tout perdre, d'être emprisonnés ou de s'exiler. Il faut souligner que la presque totalité des participants à cette fête était des membres du parti au pouvoir.

- **CONCLUSION**

Comme nous l'avions toujours signalé dans les rapports précédents et dans celui-ci, le Burundi reste toujours le théâtre des violations graves des droits de l'homme. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des autorités avec les criminels.

Dans un contexte où la Justice dépend de l'exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des cas d'assassinats ou de disparitions forcées reste hypothétique en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

L'appareil judiciaire s'avère également impuissant face aux nombreux cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales opérées par des agents de l'administration, du Service National de Renseignement ou des policiers en complicité avec les jeunes IMBONERAKURE en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et fournir un effort pour mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

• **RECOMMANDATIONS.**

✓ **A l'endroit du gouvernement du Burundi :**

- Mettre fin à cette campagne de terreur et d'intimidation dirigée contre ceux dont il soupçonne d'avoir enseigné ou voté **non** au récent referendum sur la révision de la constitution du 17 mai 2018.
- Mettre fin à l'impunité des auteurs des violations des droits de l'homme quels que soient leurs fonctions ou leur appartenance politique.

✓ **A l'endroit des pays de la communauté est africaine :**

- De s'impliquer davantage dans la recherche des solutions de sortie de la crise politique du Burundi.
- De prendre des mesures qui s'imposent pour protéger les réfugiés burundais qui sont menacés par la présence des IMBONERAKURE dans les camps de réfugiés.

✓ **A la communauté Internationale :**

- User de son influence afin d'amener le gouvernement burundais à fléchir et à restaurer la constitution de 2005, la seule issue d'un consensus de l'accord d'ARUSHA, lequel accord a démontré son rôle incontestable d'unificateur du peuple burundais.
- De prendre des mesures urgentes de protection de la population burundaise contre les crimes contre l'humanité perpétrés par le gouvernement.

.....FIN.....